

Comité exécutif

Séance ordinaire du 10 février 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 10 février 2022, à 13h30.

Considérant l'actuelle pandémie causée par le coronavirus COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 ainsi que les arrêtés ministériels 2020-074 en date du 2 octobre 2020 et 2020-079 en date du 15 octobre 2020, la présente séance se tient par visioconférence.

De plus, madame Claire Charbonneau ainsi que messieurs Marco Savard et Sébastien Gaudette sont présents par visioconférence, siégeant sous la présidence de madame Mélanie Dufresne, le tout formant quorum.

Madame Andrée Bouchard est absente.

Monsieur Daniel Dubois, directeur général, monsieur Patrick Barrière, attaché politique ainsi que monsieur Pierre Archambault, secrétaire, sont présents par visioconférence.

10 février 2022

Madame la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

CE-2022-02-0009

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

CE-2022-02-0010

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2022

Chaque membre du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2022.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2022 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES

10 février 2022

CE-2022-02-0011

Signature d'un bail pour l'utilisation d'un local à des fins d'entreposage - 360, boulevard du Séminaire Nord

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en espaces d'entreposage;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un local de 5 250 pieds carrés dans l'immeuble situé au 360, boulevard du Séminaire Nord;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit autorisée la signature d'un bail avec la personne morale « 9118-5108 Québec inc. » pour la location d'un espace d'entreposage d'une superficie de 5 250 pieds carrés, dans le bâtiment situé au 360 boulevard du Séminaire Nord, moyennant un loyer mensuel de 2 712,50\$, plus les taxes applicables et les frais, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, et l'avocate-conseil soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

RESSOURCES HUMAINES

CE-2022-02-0012

Affectation temporaire en fonction supérieure (poste cadre) - Hors de l'unité d'accréditation de madame Marie Girard au poste de commandant - Division patrouille et surveillance du territoire du Service de police

CONSIDÉRANT la réquisition de personnel REQ 2022-012;

CONSIDÉRANT que madame Marie Girard rencontre les exigences de la fonction.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

10 février 2022

Que soit autorisée l'affectation temporaire en fonction supérieure (poste cadre) hors de l'unité d'accréditation de madame Marie Girard au poste de commandant de la Division patrouille et surveillance du territoire du Service de police, et ce, rétroactivement au 7 janvier 2022 jusqu'au 1^{er} avril 2022.

Que les conditions de travail soient prévues selon le protocole des conditions de travail des employés cadres – Service de police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

CE-2022-02-0013

Affectation temporaire en fonction supérieure de madame Stéphanie Moreau au poste d'inspecteur - Division patrouille et surveillance du territoire du Service de police

CONSIDÉRANT la réquisition de personnel REQ-2022-011;

CONSIDÉRANT que madame Stéphanie Moreau rencontre les exigences de la fonction.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que soit autoriser l'affectation temporaire de madame Stéphanie Moreau au poste d'inspecteur à la Division patrouille et surveillance du territoire du Service de police, et ce, rétroactivement au 4 janvier 2022 jusqu'au 1^{er} avril 2022.

Que les conditions de travail soient prévues selon le protocole des conditions de travail des employés cadres – Service de police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

CE-2022-02-0014

Prolongation du contrat de travail de monsieur Stéphane Sénécal au poste de contremaître au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de monsieur Stéphane Sénécal, à titre de contremaître pour le Service des travaux publics, prenait fin le 23 décembre 2021 et qu'il y a lieu de le prolonger pour une période approximative de deux (2) mois, soit jusqu'au 5 mars 2021;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

10 février 2022

Que le contrat de travail de monsieur Stéphane Sénécal, à titre de contremaître pour le Service des travaux publics, soit prolongé jusqu'au 5 mars 2021.

Que les conditions de travail de monsieur Stéphane Sénécal soient prévues selon le protocole des conditions de travail des employés cadres –Cadres équités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

CE-2022-02-0015

Diverses autorisations pour la tenue de l'événement « Les Week-ends festifs »

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se distinguer par son offre événementielle unique et dynamisée par le milieu;

CONSIDÉRANT que l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu souhaite planifier, produire et réaliser l'événement « Les Week-ends festifs » au parc du Centre-de-Plein-Air-Ronald-Beauregard le 12, 13, 19 et 20 février 2022;

CONSIDÉRANT que les autorisations diverses sont conditionnelles à l'évolution des mesures sanitaires entourant la pandémie de COVID-19 en vigueur au moment de la tenue de l'événement;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette

Que soit autorisée la tenue de l'événement « Les Week-ends festifs » au parc du Centre-de-Plein-Air-Ronald-Beauregard les 12, 13, 19 et 20 février 2022, le tout conditionnellement au respect des mesures sanitaires en vigueur.

Que soit autorisée, s'il y a lieu, la vente d'alcool, de nourriture et d'objets promotionnels sur les sites de l'événement par les fournisseurs autorisés, le tout conditionnellement à l'obtention des permis nécessaires.

Que soit autorisée une dérogation pour feux à ciel ouvert afin de positionner des dispositifs de chauffage événementiel et de « candle light » (nacelles de montgolfières).

Que soit autorisée une dérogation de bruit les jours de l'événement, soit les 12, 13, 19 et 20 février 2022.

10 février 2022

Que soit autorisé le soutien logistique et le prêt de matériel en fonction des ressources disponibles de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

CE-2022-02-0016

Demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes foncières – Maison Le Point Commun

CONSIDÉRANT que « Maison Le Point Commun » a déposé, le 10 novembre 2021, auprès de la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins de l'exemption de toutes taxes foncières à l'égard de l'immeuble situé au 117, rue Longueuil à Saint-Jean-sur-Richelieu, à Saint-Jean-sur-Richelieu, dont il est le seul utilisateur;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale doit consulter la municipalité afin de connaître son opinion à l'égard de cette demande;

CONSIDÉRANT que cet organisme devra faire la preuve auprès de la Commission municipale du Québec qu'il correspond aux exigences de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour obtenir l'exemption complète de toutes taxes foncières municipales;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne s'objecte pas aux démarches entreprises par l'organisme « Maison Le Point Commun » à l'effet d'être reconnu aux fins d'une exemption de toutes taxes foncières à l'égard de l'immeuble situé au 117, rue Longueuil à Saint-Jean-sur-Richelieu et occupé par cet organisme.

Que la Commission municipale du Québec soit informée qu'advenant la tenue d'une audience pour rendre une décision pour ce dossier, la Ville ne souhaite pas être représentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

10 février 2022

TRAVAUX PUBLICS

CE-2022-02-0017

Appel d'offres – SA-2922-TP-21-I - Fourniture et livraison d'huiles diverses

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu une seule soumission pour la fourniture et la livraison d'huiles diverses;

CONSIDÉRANT que la soumission provenant de « Pièces d'auto MB7 inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que soit octroyé au seul soumissionnaire conforme, soit « Pièces d'auto MB7 inc. », le contrat pour la fourniture et la livraison d'huiles diverses, pour l'année 2022, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, en plus d'engager les crédits budgétaires pour une (1) année d'option, soit l'année 2023, qui sera renouvelée automatiquement à moins qu'un avis de non-renouvellement soit transmis à l'adjudicataire, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2922-TP-21-I et en fonction des quantités réelles requises, pour un montant global estimé à 84 987,22 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

CE-2022-02-0018

Appel d'offres – SA-2900-TP-21-I - Fourniture et livraison d'une (1) benne à asphalte neuve 2022 ou plus récente

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu une seule soumission pour la fourniture et livraison d'une (1) benne à asphalte neuve 2022 ou plus récente;

CONSIDÉRANT que la soumission provenant de « W.Côté & Fils ltée » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

10 février 2022

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « W.Côté & Fils ltée », le contrat pour la fourniture et livraison d'une (1) benne à asphalte neuve 2022 ou plus récente, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts forfaitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2900-TP-21-I pour un montant total de 68 979,25 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

CE-2022-02-0019

Appel d'offres – SA-2912-TP-21-I - Fourniture et installation d'équipements d'urgence, informatique et de radios pour divers véhicules du Service de police

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture et installation d'équipements d'urgence, informatique et de radios pour divers véhicules du Service de police;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « 1VSS inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « 1VSS inc. », le contrat pour la fourniture et installation d'équipements d'urgence, informatique et de radios pour divers véhicules du Service de police, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2912-TP-21-I et en fonction des quantités réelles requises, pour un montant global estimé à 99 743,11 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

LEVÉE DE LA SÉANCE

CE-2022-02-0020

Levée de la séance

10 février 2022

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 16 h 33.

Président

Secrétaire
